



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers
et de l'évolution professionnelle
Secteur concours et formation préparation concours**

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART METIERS DES VEGETAUX, SPECIALITE UNIQUE

SESSION 2021

Table des matières	Page
I. LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION	3
II. LE JURY	4
A) La composition du jury	4
B) La formation et la réunion de cadrage	5
III. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	5
A. LE CALENDRIER	5
B. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ	5
C. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSIBILITÉ	6
D. LES ÉPREUVES D'ADMISSION	7
E. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS	8
IV. LES STATISTIQUES.....	9

I. LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION

Conformément aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, et aux articles 2 et 3 de l'arrêté d'organisation du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys ;, les épreuves sont les suivantes

(Articles 4 et 5 de l'arrêté du 26 février 2014 modifié cité précédemment)

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se sont déroulées en Ile de France.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	DURÉE	COEF.
<p>Épreuve écrite :</p> <p>Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité.</p> <p>Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation)</p>	2 heures	2
<p>Épreuve orale d'histoire de l'art :</p> <p>- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury.</p> <p>L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier.</p>	40 minutes décomposées en : Préparation : 20 minutes Audition : 20 minutes au total dont 10 minutes maximum de présentation du sujet	1
<p>Épreuve orale de techniques du métier :</p> <p>- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury.</p> <p>L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier.</p>	40 minutes décomposées en : Préparation : 20 minutes Audition : 20 minutes au total dont 10 minutes maximum de présentation du sujet	2

ÉPREUVE D'ADMISSION	DURÉE	COEF.
<p>Épreuve pratique d'admission :</p> <p>Visite et observation individuelle d'un chantier ou d'une installation dans un jardin suivies d'une conversation avec le jury destinée à apprécier les caractéristiques du projet et à en dégager les modes de gestion.</p>	1 heure et 45 minutes décomposées en : Durée de l'observation : 45 minutes Préparation : 30 minutes Entretien : 30 minutes	4

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont chacune notées de 0 à 20.

Peuvent seuls être admis à se présenter aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu, pour chaque épreuve d'admissibilité, une note au moins égale à 5 sur 20 et, pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité, un total de points fixé par le jury, qui ne pourra être inférieur à 50 après application des coefficients.

À l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats déclarés admissibles.

À l'issue des épreuves d'admission, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats déclarés admis.

Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires.

II. LE JURY

A) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

Madame Marie - Adélaïde NIELEN, conservatrice en chef du patrimoine, conservatrice au département du moyen âge et de l'ancien régime (DMAAR).

Membres de ce jury :

Monsieur Gilles BECQUER

Chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux »

Jardinier en Chef du domaine national de Malmaison et Bois-Préau.

Responsable du service du domaine

Monsieur Etienne BOUXOM

Technicien d'art

Jardinier d'art, secteur jardin de Diane et cours

Château de Fontainebleau

Madame Odile BUREAU

Cheffe de travaux d'art principal, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux »

Cheffe jardinier

Service des Jardins

Domaine national de Saint-Cloud

Madame Floriane GUIHAIRE

Cheffe de travaux d'art contractuelle, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux »

Cheffe jardinier, Cheffe du Service Jardins

Musée du Louvre

Monsieur Ivan THE

Technicien d'art

Jardinier, responsable du jardin anglais et du Hameau de la Reine, adjoint au chef de service

Service des jardins de Trianon et de Marly

Direction du Patrimoine et des Jardins

Château de Versailles

B) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle (BRE-COMEP) s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation du concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

III. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

A. LE CALENDRIER

Dates des inscriptions	Du 9 novembre 2021, 12 heures, au 14 décembre 2021, 17 heures, heure de Paris
Date de l'épreuve écrite	7 février 2022
Dates des oraux d'admissibilité	7, 8, 9, 15, 16 et 17 juin 2022
Date de la réunion d'admissibilité	21 juin 2022
Dates des épreuves pratiques	Du 3 au 6 octobre 2022
Date de la réunion d'admission	Le 7 et 12 octobre 2022

B. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

Cette épreuve permet de vérifier les connaissances techniques des candidats et leur capacité à exprimer clairement le protocole qu'ils choisissent et les moyens à mettre en œuvre (outils, temps de travail, équipes...), mais aussi leur sens esthétique et leur connaissance des végétaux (choix des spécimens, harmonie des couleurs, tradition historique...) : le jury souhaite rappeler que les futurs lauréats sont des techniciens d'art, et non des techniciens, qui doivent donc prendre en compte cette double dimension, à la fois technique et patrimoniale.

Le sujet proposé cette année consistait en une mise en situation dans le parc du château de Rueil-Malmaison. Il était composé de quatre documents, soit un plan ancien et un plan récent, une photo récente et une vue ancienne. Le sujet proprement dit comportait trois grandes questions, concernant des axes volontairement différents, afin de vérifier le plus largement possible les connaissances des candidats, mais aussi de permettre à certains de mettre en avant des points forts pour compenser des points plus faibles. Le jury attendait évidemment une réponse à chacune de ces trois questions, même si c'est la première d'entre elles qui nécessitait la réponse la plus détaillée et la plus argumentée.

Dans l'ensemble, et malgré quelques copies vraiment indigentes, les candidats ont bien compris la demande, mais le jury regrette qu'ils n'aient, parfois, pas traité les trois questions posées, sans doute en raison d'une mauvaise gestion du temps. D'autres ont essayé de répondre aux trois questions, mais souvent de façon partielle, préférant se concentrer sur tel ou tel aspect de l'organisation, et passant les autres sous silence : par exemple, le choix des plantations est explicité, mais les outils utilisés ou le protocole d'action ne sont pas décrits, or les candidats devaient prendre en compte tous les aspects, et justifier précisément des choix faits et des décisions prises.

La réponse à la question n° 1 nécessitait, comme libellé dans le sujet, la réalisation d'un croquis, d'un schéma, d'un plan. Il est évident que les candidats qui ont omis de le faire, ou ont rendu un schéma très

confus, n'ont pu avoir une bonne note. Ceux qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui ont, outre un schéma bien réalisé, proposé un protocole d'intervention clair et précis, mentionnant les étapes préparatoires, les outils à utiliser, l'organisation du chantier, les équipes à mobiliser, le temps de travail, les périodes les plus favorables pour le réaliser. Au niveau de la plantation ou restauration des massifs, ils ont su proposer des compositions convaincantes, tant par le choix des végétaux que par la manière avec laquelle ils ont justifié ces choix. Le jury attendait évidemment que le candidat cite un certain nombre de vivaces et d'arbustes, mais aussi qu'il justifie de leur emploi au château de Rueil-Malmaison, lieu d'introduction au début du XIX^e siècle. Il rappelle qu'il convient de faire des propositions correspondant au site et à son histoire.

Les réponses aux questions 2 et 3, plus simples, servant à contrôler les connaissances des candidats, ont dans l'ensemble été mieux réussies. Mais certains candidats n'ont pas assez détaillé leurs réponses, ou ont carrément fait un hors sujet, décrivant la taille des topiaires ou des plates-bandes fleuries, quand la question 2 portait sur les espaces enherbés. De même, pour la question 3, certains candidats omettent de citer quelles autres plantes pourraient être sensibles à une invasion de pucerons. Ils en ont été sanctionnés dans la note obtenue. Le jury rappelle donc qu'il est nécessaire de bien lire le libellé de la question, afin d'éviter au maximum les hors-sujet ou les oublis.

Les copies qui ont fait l'effort de faire et d'annoncer un plan, de rédiger une introduction à leur propos (en général à caractère historique), de respecter un minimum l'orthographe, ont été valorisées. La forme (orthographe, syntaxe, présentation) laissait cependant souvent à désirer. Le jury n'a pas voulu sanctionner trop sévèrement ces manquements. Néanmoins il souhaite rappeler qu'un agent de catégorie B doit pouvoir être à même de présenter à son responsable ou à son équipe un protocole clair et correctement rédigé.

C. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSIBILITÉ

1) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Pour cette épreuve orale d'histoire de l'art, le jury a composé un grand nombre de sujets pour qu'il y ait un sujet pour deux candidats. Cette épreuve nécessite de connaître les grandes lignes de l'histoire de l'art des jardins, de la Renaissance à l'époque contemporaine. Chaque sujet comportait un plan, ancien ou récent, (voire une vue aérienne d'ensemble), ainsi que deux autres documents figurés, photos récentes ou représentations artistiques du jardin (tableau, photo ancienne, carte postale...). Le libellé était semblable pour chaque sujet (« Décrivez ce jardin (le jardin XXX) à l'aide de l'iconographie fournie et analysez les éléments qui le composent. Replacez-le ensuite dans la chronologie de l'histoire de l'art des jardins »), seul le jardin ou parc proposé changeait, afin de balayer largement l'histoire de l'art des jardins selon le programme détaillé dans la circulaire d'organisation du concours.

Cette épreuve orale n'est manifestement pas celle dans laquelle les candidats se trouvent le plus à l'aise : le jury aimerait donc rappeler qu'une épreuve de concours se travaille, quelle qu'elle soit, et a fortiori celles dans lesquelles on se sent le moins à l'aise. Il existe de bons ouvrages pour appréhender les grandes lignes de l'histoire de l'art des jardins (Marie-Hélène Bénetière, Jardin : vocabulaire typologique et technique, Éditions du Patrimoine, 2000 ; Michel Conan, Dictionnaire historique de l'art des jardins, Hazan, 1997 ; Michel Baridon, Les Jardins. Paysagistes-Jardiniers-Poètes, Robert Laffont, 1998), ainsi que des formations. Ce manque de préparation s'est fait sentir dans de trop nombreuses prestations, et trop de candidats ne sont pas capables de parler plus de 3 ou 4mn, alors que le temps de parole qui leur est accordé est de 10mn, et qu'ils peuvent s'appuyer sur les documents pour essayer de compenser la faiblesse de leurs connaissances historiques. Il ne s'agit néanmoins pas de se contenter de décrire les photos, mais de s'appuyer dessus pour faire ressortir les éléments permettant d'attribuer la conception d'un jardin à telle époque ou à tel jardinier, paysagiste ou architecte.

Dans l'ensemble, le jury regrette, outre un manque de préparation et de respect du temps de parole, que beaucoup de candidats n'arrivent pas à faire le lien entre l'histoire de l'art des jardins et l'histoire du jardin concerné par le sujet qui leur est attribué. Il s'agissait de rattacher le jardin à son contexte historique et artistique, donc savoir le situer dans une époque, de rappeler les héritages ou au contraire les points de rupture, de savoir citer quelques grands jardiniers, architectes, commanditaires, et d'être capable d'élargir la question à d'autres jardins. Pour ce dernier point, le jury regrette que la référence de très nombreux candidats soit encore et toujours Versailles, et ne saurait trop recommander aux futurs candidats d'aller visiter d'autres

parcs, d'autres jardins, afin d'exercer leur œil à reconnaître les caractéristiques de tel ou tel et d'enrichir leurs prestations par des exemples plus variés.

Dans l'ensemble, les grandes catégories (jardin Renaissance, jardin régulier, jardin à l'anglaise...) sont connues des candidats, mais ils ne savent pas toujours mettre ces connaissances en perspective avec le contexte historique. En revanche, le jury a été heureux d'entendre plusieurs prestations faisant preuve de connaissances historiques particulièrement solides et témoignant d'une réelle préparation ainsi que d'un intérêt marqué pour l'histoire de l'art des jardins.

2) L'épreuve orale des techniques du métier

Là encore, le jury avait composé un grand nombre de sujets pour tenir compte de toutes les problématiques présentes dans le programme du concours.

Si cette épreuve a semblé mettre les candidats plus à l'aise, le jury regrette de nouveau que la plupart d'entre eux n'aient pas utilisé tout leur temps de présentation, qui était de 10 mn, pour démontrer leurs connaissances techniques et leur capacité à élargir le champ envisagé par l'évocation de techniques complémentaires. Ils l'ont en général mieux fait quand le jury leur a posé des questions, pendant la partie « entretien », mais il est dommage d'avoir l'impression de devoir « tirer les vers du nez » d'un candidat. Tenir son temps de parole s'apprend, mais il n'est pas non plus question de « broder » pour occuper le temps de parole afin d'éviter les questions...

Certains exposés, beaucoup trop courts et imprécis, n'ont pas permis au jury d'évaluer les connaissances du candidat, même si des questions sont posées ensuite, ce qui explique les notes basses attribuées à certains. Les exposés flous ou trop généraux, justifiant peu ou pas les choix faits, montrant une faible connaissance des techniques ou des outils, voire, des procédures de sécurité, ont malheureusement été trop nombreux, faute de préparation de la part des candidats.

De ce fait, les notes ont été contrastées, même si beaucoup de candidats ont réussi à montrer et à faire partager au jury leur passion pour leur métier. Certains ont été très complets, et ont fait preuve de connaissances solides et de leur capacité à élargir les thématiques lors de la phase de questions. Ceux qui ont justifié leurs choix ont été valorisés, de même que ceux qui ont su proposer plusieurs solutions différentes, argumentées, ceux qui ont été méthodiques et précis dans les protocoles à suivre.

D. L'ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION

L'épreuve pratique d'admission s'est déroulée la semaine du 3 octobre 2022 pour les 19 candidats admissibles, au sein du parc de la Maison d'Éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis, établissement d'enseignement pour jeunes filles créé par Napoléon I^{er} et installé dans les locaux désaffectés de l'ancienne abbaye royale de Saint-Denis. L'organisation de cette épreuve, qui a lieu en extérieur et non en salle, est toujours un défi pour le bureau des concours, et le jury souhaite remercier celui-ci, ainsi que toutes les équipes de la Maison d'Éducation, pour leur aide logistique et leur accueil dans ce lycée seulement ouvert lors des Journées Européennes du Patrimoine (et donc rarement accessible au public).

Les candidats ont tous reçu le même sujet, qui était accompagné de trois documents, un plan ancien du parc, un plan de masse actuel, un bref historique du lieu, et ont été amenés à travailler sur la même zone délimitée du parc, comprenant la cour d'honneur, la roseraie contemporaine, l'ancienne « cour des Quinconces » et une partie restreinte du grand parc à l'arrière du bâtiment. Le jury attendait des préconisations pour un entretien et une préservation à court, moyen et long terme de ces quatre espaces.

Dans l'ensemble, les candidats ont semblé plus à l'aise dans cette épreuve « sur le terrain » que pour les épreuves d'admissibilité en salle, désireux de faire partager au jury leur passion pour leur métier, et même heureux de découvrir un nouveau jardin et d'y déceler toutes ses potentialités. Les prestations ont eu un bon

niveau d'ensemble, et les notes inférieures à la moyenne ont été rares. Néanmoins le jury souhaiterait rappeler quelques points formels. S'agissant d'un exposé oral, il est préférable de commencer par quelques mots d'introduction et de ne pas entrer directement dans le vif du sujet. Mais il faut également éviter l'écueil d'une introduction trop longue, se contentant de répéter les éléments historiques fournis dans le dossier accompagnant le sujet. La gestion du temps a aussi posé problème à beaucoup de candidats, qui avaient certes beaucoup de choses à dire, mais respecter le temps imparti (ici 30mn) fait partie des attendus, car ces agents, lorsqu'ils seront en poste, auront à argumenter devant leur chef de service et devront savoir aller à l'essentiel. De même, il n'est pas inutile, dans son exposé, de faire référence aux documents qui ont été fournis, voire de les montrer au jury pour soutenir une argumentation, pour servir de point de repère, pour justifier un choix ou un projet. Peu de candidats l'ont fait, et pas toujours avec bonheur (notamment des erreurs d'orientation sur le plan). Enfin, au cours d'une épreuve orale, s'engage une forme de dialogue entre le candidat et le jury, ce que la présidente a pris soin de rappeler avant chaque prestation. Certains candidats malheureusement, sans doute sous l'effet du stress, ne tiennent que peu compte des questions et des remarques du jury, qui ont pourtant pour but de les aider à se recentrer, à éviter le hors sujet, à respecter le temps imparti. Une bonne qualité d'écoute et de dialogue est pourtant indispensable à l'exercice des missions d'un technicien d'art, gage de la capacité à travailler en équipe, qui était également évaluée au cours de cet entretien. Dans l'ensemble, et quelle que soit l'épreuve concernée, il y a souvent un manque d'explications techniques et matérielles des candidats (nom des outils, différentes étapes d'un chantier et termes techniques), ce qui est un élément très important. Peut-être que les candidats pensent que le jury connaît tout cela, or savoir expliquer ce que l'on fait est l'un des moyens pour évaluer la capacité à travailler en équipe.

Les compétences techniques des candidats étaient dans l'ensemble satisfaisantes, la plupart connaissent bien leur métier, les outils à utiliser, les protocoles de sécurité à respecter, le vocabulaire spécifique, la réglementation. Le jury regrette cependant une certaine confusion, en ce qui concerne les partenaires à avertir, solliciter ou associer (le conservateur, l'architecte en chef des monuments historiques, l'administrateur du domaine...). Les candidats ont en général bien tenu compte dans leurs préconisations du caractère patrimonial du site, en proposant des actions d'entretien mais aussi de restauration, dans le respect du cadre historique de cet espace. Peu en revanche ont pensé à faire des propositions pour ce qui est également une école, scolarisant plusieurs centaines d'élèves dans un cadre certes agréable et arboré, mais pas forcément pensé pour accueillir des adolescentes. Le jury aurait apprécié plus de propositions en ce sens (circulation, accès aux pelouses, aménagement des espaces, activités ludiques ou pédagogiques en lien avec la biodiversité). Tenir compte du public qui fréquente un jardin est indispensable, et ici le « public » était particulièrement spécifique. De même, certains candidats n'ont pas assez pris en compte le caractère historique du lieu dans leur choix d'entretien pour cette épreuve, peu d'entre eux ont fait un choix de palette végétale en fonction du lieu, et peu ont fait référence à la possibilité de trouver des informations historiques dans d'autres documents que ceux fournis (gravures, photographies, plans, études historiques...). Un technicien d'art doit être capable de faire le lien entre aujourd'hui et les éventuels états antérieurs du jardin.

Enfin, le jury rappelle l'importance de justifier les choix faits par le candidat. Le jury ne porte pas de jugement de valeur sur ceux-ci (dans la mesure où ils sont faits dans le respect des procédures de sécurité, de la réglementation et du caractère patrimonial du lieu), mais souhaite avoir des choix argumentés, quels que soient ces choix. Les candidats auront, dans leur vie professionnelle, à défendre des projets devant leurs chefs de service, il est nécessaire de les défendre aussi devant le jury. Certaines prestations étaient en ce sens excellentes, avec des projets réalistes, bien argumentés et pragmatiques, respectueux du cadre patrimonial et des procédures.

E. REMARQUES GÉNÉRALES SUR LE CONCOURS

Comme cela a déjà été pointé dans de nombreux rapports de concours, il est dommage que certains candidats se présentent au concours en ayant, manifestement, peu ou pas préparé les épreuves. Pour l'épreuve écrite, il convient de travailler le fond : trop de copies manquent de précision en ce qui concerne le vocabulaire technique, le matériel, etc... ; et également la forme : si le jury a choisi de ne pas trop sanctionner l'orthographe, il reste important de remettre une copie claire, bien présentée, avec un plan, et surtout d'apprendre à gérer son temps. Pour les épreuves orales, il convient également de travailler le fond, pour l'histoire de l'art notamment où trop de candidats ont des connaissances très insuffisantes ; et également la forme : la gestion du temps s'est révélée souvent très décevante, y compris pour de bons candidats.

Ces mêmes remarques sont valables pour l'épreuve pratique d'admission : précision du vocabulaire, gestion du temps, capacité à expliquer un protocole permettant d'évaluer le travail en équipe, tout cela est à travailler par les futurs candidats. Enfin, il est rappelé qu'il faut mieux tenir compte du lieu et de son contexte historique avant de proposer son projet.

Le jury tient à féliciter les candidats admis, mais aussi les candidats malheureux. Tous ont eu le courage de se soumettre à ces épreuves que le jury sait stressantes, et ont essayé de faire au mieux. La plupart d'entre eux, même les candidats malheureux, ont montré leur amour pour leur métier et leur passion pour les jardins.

Le jury remercie à nouveau le bureau des concours pour l'organisation de ces épreuves, notamment l'épreuve pratique d'admission qui est toujours un défi, mais aussi le personnel de la Maison d'Education de la Légion d'honneur, organisation qui lui a permis de travailler sereinement, dans une commune volonté d'accueillir au mieux les candidats.

IV. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : en externe, 6 postes.

	Nombre d'inscrits	convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis LP	Nombre d'admis LC
Hommes	19	17	8	7	7	5	2
Femmes	8	8	5	2	2	1	0
Total	27	25	13	9	9	6	2

Seuil d'admissibilité : 11,8 sur 20

Amplitude des notes : de 7 à 16,8 sur 20

Seuil d'admission : 11,55 (LP) et 10,55 (LC) sur 20

Amplitude des notes : de 03,5 à 18 sur 20

Nombre de postes offerts à cette session : en interne 5 postes

	Nombre d'inscrits	convoqués	Nombre de présents admissibilité	Nombre d'admissibles	Nombre de présents admission	Nombre d'admis LP	Nombre d'admis LC
Hommes	19	16	12	9	9	5	4
Femmes	4	3	3	1	1	0	0
Total	23	19	15	10	10	5	4

Seuil d'admissibilité : 11 sur 20

Amplitude des notes : de 7 à 16,6 sur 20

Seuil d'admission : 14,88 (LP) et 12,44 (LC) sur 20

Amplitude des notes : de 08 à 18 sur 20

Madame Marie-Adélaïde NIELEN
Présidente du jury

